



## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 13.07.2016

Votants : 14  
Présents : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, BLONDEL Brigitte, Mrs BRUGIERE Alain, BARIL Daniel, FRANCY Alain, FEREDY Philippe.

Absents: Mmes MONTEIL Catherine, VEYSSET Emilie, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, SIKLI Séverine. Mrs.

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

### Objet : Tarif transport du mercredi midi au Centre de Loisirs de Larche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va mettre en place, à la rentrée prochaine, un service de transport pour les élèves de l'école de La Feuillade au Centre de Loisirs de Larche, le mercredi midi et qu'il convient maintenant d'en établir les modalités de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Accepte la mise en place de ce service qui sera effectué après le ramassage scolaire.
- Fixe le coût du transport à 1.70 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- Autorise le régisseur à encaisser ces nouvelles recettes sur le journal à souches du transport scolaire.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 20.07.2016

En Mairie, le 20.07.2016

**Le Maire,**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20160720-37-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016

Publication : 13/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

